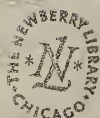
LETTRE

A M. L'ÉVÊQUE

D'A.... ET COMPAGNIE,

Auteurs de l'Adreſſe aux Provinces.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

LETTRE

A M. l'Evêque d'A.... & Compagnie, auteurs de l'Adresse aux Provinces.

PERMETTEZ, monseigneur, qu'un de vos plus zélés partisans vous offre le tribut d'admiration que vous méritez ; il suffira de rappeller à la nation françoise les services que vous nous avez rendus, pour lui faire sentir combien elle vous doit de reconnoissance.

C'est vous qui avez délié les députés du serment qu'ils avoient prêté à leurs commettans, & qui retardoit la marche de l'auguste assemblée, qui nous régénère comme Médée régénéroit Æson. En vain des hommes légers ont osé dire que vous aviez pris cette promesse solemnelle pour le vœu de chasteté ; les sages, les vrais patriotes ont senti qu'il n'y avoit que la voix d'un ministre des autels, d'un prélat tel que vous qui pût rassurer les consciences timides, & leur apprendre à mépriser la religion du serment ; qu'il ne falloit rien moins qu'un apôtre infidèle à son maître pour lever les scrupules des foibles Israëlites.

Ce coup d'essai annonçoit un grand homme, & vous avez soutenu cette réputation naissante, en proposant de vendre les biens ecclésiastiques : vous avez préféré, avec raison, les intérêts des créanciers de l'état aux intérêts de l'église même.

En trahiſſant ainſi la cauſe que vous aviez promis de défendre, vous avez donné aux François l'exemple d'abjurer cet eſprit de corps, dont nos imbécilles ancêtres avoient fait une vertu.

On vous vit bientôt après reparoître à la tribune avec de nouvelles maximes, ne regardant plus les capitaliſtes que comme de mépriſables agioteurs; vous propoſâtes ce ſublime projet qui nous conduiſoit directement à la banqueroute; vous eſſuyâtes, il eſt vrai, les huées ſi communes dans l'aſſemblée nationale; mais vous écoutâtes avec mépris ces vaines clameurs; fidèle au traité que vous aviez fait avec votre aſſocié, les applaudiſſemens devoient être pour lui; vous les lui ménageâtes en vous devouant aux fifflets; mais le profit devoit être partagé en commun, & votre modeſtie n'en exigeoit pas davantage.

Combien de fois ne vous a-t-on pas vu applaudiſſant des idées philoſophiques que les autres évêques avoient la petiteſſe de regarder comme des blaſphêmes!

Enfin, vous vous êtes montré le patron du peuple d'Iſraël; vous avez embraſſé ſa cauſe, & réclamé pour lui le droit de cité dont il étoit privé depuis ſi long-temps; & pourquoi auriez-vous refuſé de lui ſervir d'organe? N'étoit-il pas en état de payer les bons offices que vous lui rendiez? Ne ſaviez-vous pas d'ailleurs que ces hommes déſintéreſſés, qui ne placent leur argent qu'à 20 pour 100, s'empreſſeroient d'acheter les biens de l'égliſe, pourvu qu'on les leur donnât au denier 5?

Tels étoient les ſervices que vous aviez déjà rendus à la nation, quand vous y avez mis le comble par cette fameuſe adreſſe qui vient de paroître: ceux qui feront attention aux idées philantropiques & populaires qu'elle renferme,

vous accorderont la couronne civique : ceux qui fauront apprécier cet ftyle éloquent, ces tirades heureufes que vous employez fi adroitement pour déguifer des faits ou des vérités fâcheufes, ne pourront vous refufer la couronne académique.

Je vous les décerne toutes les deux ; & fi l'églife quelque jour vous rejette de fon fein, le front couronné de lauriers & de branches de chênes, vous vous préfenterez à la fynagogue où la place du premier rabbin vous eft réfervée. Je fuis perfuadé que ce peuple reconnoiffant, convaincu que vous avez l'ame d'un véritable defcendant de Melchifedech, vous difpenfera de l'opération préalable qu'il exigeroit de tout autre, avant de l'adopter pour frere ; vous en ferez quitte pour troquer votre croix d'or avec le bouquet de barbe qui décore le menton des enfans de Jacob.

L'affemblée nationale, en vous plaçant dans le fauteuil, n'a fait que rendre juftice à vos talents ; avec quel art ne pofez-vous pas les queftions dans la fameufe adreffe dont je parlois tout à l'heure ! comme vous favez bien affoiblir les objections que vous fuppofez qu'on vous fait !

Il falloit tout le talent que vous avez pour s'en tirer auffi bien ; car il y avoit des fujets bien embarraffans à traiter.

Des efprits mal faits vous ont reproché d'avoir fait faire cette adreffe par un des 40, & d'avoir reçu beaucoup d'argent des Juifs ; mais fi vous êtes obligé de payer des coopérateurs pour écrire vos motions, n'eft-il pas jufte que vous en revendiez quelques-unes ? & d'ailleurs l'argent de la fynagogue n'eft-il pas de bonne prife pour un évêque ? n'eft-ce pas autant de gagné fur l'ennemi ?

Je m'apperçois que, jusqu'à présent, je ne vous ai parlé qne de vous même, & je crains que les éloges que je vous ai donnés ne vous fassent rougir : je veux ménager votre modestie, & je ne vous parlerai désormais que de votre ouvrage.

Je le regarde, en vérité comme un chef-d'œuvre; mais malheuresement tout le monde n'en juge pas aussi favorablement.

On dit qu'une assemblée nationale qui fait imprimer une justification de sa conduite, ressemble à un paladin qui jette le gand; tout chevalier a droit de le relever. On ajoute qu'il est trop aisé de vous combattre, pour que vingt athletes ne s'élancent pas dans la carriere. Toute votre finesse consiste, dit-on, à passer sous silence les principales accusations qu'on porte contre l'assemblée que vous défendez.

Et réellement la liste des reproches qu'on ose lui faire est effrayante.

Des hommes mal intentionnés, sans doute, assurent qu'il est odieux que les représentans de la nation françoise, souffrent, avec indifférence, que le meilleur des rois, qu'un prince adoré de ses sujets, soit prisonnier sous leurs yeux. Je ne sais pas pourquoi vous n'avez pas répondu à cette imputation; il étoit si aisé de vous en justifier. Comment peut-on dire que Louis XVI est en prison, quand on le voit tous les jours se promener dans son jardin? n'est-il pas certain que M. Bailly a été lui dire, avec son éloquence ordinaire, qu'il y avoit beaucoup de choses curieuses dans Paris, & qu'il devroit s'amuser à les aller voir ?

Il est vrai qu'on pourroit répliquer qu'un roi est en captivité quand il est gardé par des troupes, dont il n'a pas nommé les officiers; par des soldats qui ont été l'enlever de son château, quand ses gardes ne sont pas à ses ordres, mais à ceux

de ſes geoliers. On vous diroit encore que toute l'Europe eſt convaincue que le roi n'eſt pas libre, que c'eſt ainſi qu'on en a parlé au parlement d'Angleterre ; mais quelques fortes que fuſſent ces objections, vous ou votre faiſeur d'adreſſe avez trop d'eſprit pour n'y pas répondre ſans peine : ne ſuffit-il pas que le roi ait dit qu'il étoit libre, pour qu'on doive l'en croire ſur ſa parole ?

On vous reproche, comme un crime odieux, le refus que vous avez fait de vous rendre auprès du roi le 5 octobre, dans l'inſtant où ſa perſonne étoit en danger. On dit que la crainte de compromettre votre dignité ſeroit le comble du ridicule, ſi elle étoit le véritable motif, & déguiſeroit mal un forfait exécrable ſi elle n'étoit qu'un prétexte.

On vous dénonce à la nation comme coupable d'avoir uſurpé ſon autorité, pour établir en votre faveur une ariſtocratie deſpotique ; on prétend qu'en vain vous proſcrivez le nom, quand vous établiſſez l'abus ; qu'une aſſemblée de repréſentans, qui ſoutiennent qu'ils ne ſont pas liés par les ſermens prêtés à leurs commettans, qui ſe permettent de mépriſer les ordres qu'ils ont reçu de la nation elle-même ; on prétend, dis-je, qu'une aſſemblée qui s'attribue de pareils droits, & qui les réaliſe, eſt un corps ariſtocratique, s'il en fût jamais.

On dit que c'eſt envain que vous appellez le peuple ſouverain, quand vous mépriſez ſes ordres, quand vous placez vos volontés particulieres à la place de la volonté générale, conſignée dans vos cahiers, qu'un peuple n'eſt pas ſouverain, qu'il n'eſt pas même libre quand il eſt réduit à la triſte prérogative d'élire ſes maîtres.

On ajoute que le deſpotiſme ne conſiſtant que dans la réunion des pouvoirs, l'ariſtocratie que vous avez établie eſt deſpotiſme.

Pour prouver cette aſſertion, on dit que vous

avez envahi l'intégrité du pouvoir légiſlatif, quand vous avez dépouillé le roi du droit de concourir à la formation des loix, en vous attribuant l'autorité de décider quels ſont les décrets qu'il doit ſanctionner, & quels ſont ceux qu'il ne peut qu'accepter.

Que vous exercez le pouvoir exécutif, en organiſant l'armée; que vous ſeul même pouvez faire exécuter les loix, puiſque vous avez mis le roi hors d'état de ſe faire obéir; que vous vous êtes également emparé du pouvoir judiciaire; que vous l'avez exercé pluſieurs fois, & qu'enfin vous vous préparez à l'exercer dans toute ſa plénitude, par la création des tribunaux, qui ne peuvent tenir ce pouvoir de vous qu'autant que vous l'avez vous-même, puiſqu'il ſeroit abſurde de prétendre donner ce que vous n'auriez pas; on ajoute que vous continuerez à exercer le pouvoir de juger par ces mêmes tribunaux, qui, vous devant leur exiſtence, ne ſeront qu'une émanation de votre aſſemblée, & lui reſteront à jamais aſſervis: on rappelle encore que pluſieurs d'entre vous ont ſoutenu, en point de droit, que vous aviez le pouvoir judiciaire.

On prétend enfin qu'une pareille ariſtocratie eſt la forme de gouvernement le plus funeſte; qu'il n'exiſte point pour les peuples de ſituation plus affreuſe que celle d'être ſoumis à une foule de deſpotes qui ſe ſacrifieront mutuellement leurs ennemis, comme les triumvirs dans leurs proſcriptions ſe ſacrifioient réciproquement des victimes.

On ſoutient que votre aſſemblée ne pouvoit décider que les biens du clergé appartenoient à la nation, c'eſt-à-dire, à elle-même; qu'elle ne pouvoit décréter l'abolition de tels ou tels droits féodaux que par un jugement qui devoit être néceſſairement précédé d'une inſtruction, d'un examen de la poſſeſſion & des titres, ſeules baſes

de la propriété ; que cette inſtruction n'a pas eu lieu ; que ce n'eſt donc pas en vertu du pouvoir judiciaire que vous avez donné ces décrets ; qu'on ne doit, par conſéquent, les regarder que comme un attentat formel à la propriété, dernier excès de la puiſſance arbitraire ; que vous avez donc porté le deſpotiſme à ſon comble auſſitôt après l'avoir uſurpé.

On vous accuſe d'avoir excité les troubles du royaume, en faiſant répandre, parmi le peuple, les faux bruits de ces prétendus complots, qui n'ont jamais exiſté que dans l'imagination de votre comité des recherches, & on donne la plus grande force à cette accuſation, en diſant que, malgré les inquiſitions des comités de l'aſſemblée nationale & de l'hôtel-de-ville, malgré les récompenſes promiſes aux délateurs, toutes les informations faites dans les différentes procédures, n'ont ſervi qu'à prouver qu'il n'a jamais exiſté de complots ; que l'innocence du baron de Bezenval & des autres accuſés compliqués dans la même procédure, eſt aujourd'hui reconnue ; qu'il eſt également prouvé que le nommé Favras n'avoit point de complices ; qu'il ne s'eſt même trouvé contre lui d'autres témoins que ſes dénonciateurs.

On s'appuie encore de l'aveu de 150 membres de votre aſſemblée, qui, ſous le nom d'impartiaux, ont dit formellement, ont fait même imprimer *qu'ils regardoient les complots imaginés, pourſuivis, ou découverts par le comité des recherches, comme d'abſurdes & iniques moyens de régénération.* Et vous ſavez que le témoignage de ces meſſieurs ne peut être recuſé par la majorité de l'aſſemblée, puiſque, malgré l'impartialité dont ils ſe vantent, ils ont adopté & ſoutenu conſtamment les avis de cette majorité, dont

les honorables membres ſont vulgairement appellés les *enragés*.

On dit qu'il a exiſté, à la vérité, un complot exécrable, une horrible conſpiration pour maſſacrer la reine, & par une ſuite néceſſaire le reſte de la famille royale; que cet abominable projet eſt prouvé par le meurtre des gardes-du-corps égorgés à la porte de Sa Majeſté.

On demande pourquoi les inquiſiteurs, les dénonciateurs de la ville ont été un mois entier avant de faire la moindre perquiſition contre les auteurs de cet horrible forfait; pourquoi les informations paroiſſent aujourd'hui abandonnées; on demande comment les répréſentans de la nation françaiſe peuvent ſouffrir qu'on ne s'occupe que de complots imaginaires, de prétendus crimes de lèſe-nation qui n'ont aucune réalité, tandis qu'il exiſte des coupables de lèſe-Majeſté, qui ne ſont ni recherchés, ni punis; & c'eſt avec horreur qu'on entend répondre que les monſtres qui ont entrepris d'aſſaſſiner leur roi, avoient des complices parmi vous, & que c'eſt là le motif qui empêche qu'on ne les pourſuive.

Toutes ces imputations ſont fauſſes, ſans doute, mais elles ſont imprimées dans une foule de brochures, mais on les entend répéter dans les cafés, dans les lieux publics, & je m'étonne que vous n'ayez pas eſſayé de les repouſſer; peut-être étoit-il plus utile de vous en juſtifier que de prouver que vous ne marchez ni trop vîte, ni trop lentement.

On va juſqu'à vous reprocher d'avoir fait brûler les châteaux, on rappelle, à l'appui de cette inculpation, les lettres écrites en Alſace, les phraſes incendiaires prononcées dans votre tribune, & copiées dans les libelles qu'on diſtribue aux habitans des campagnes; on invoque encore

contre vous le témoignage de vos freres les impartiaux, qui, pour se distinguer de vous autres, & voulant se justifier particuliérement de ce crime, ont cru devoir imprimer qu'*ils n'écrivoient pas dans les provinces de brûler les châteaux.*

On publie que dans plusieurs cantons, les municipalités ont empêché les troupes de marcher contre les bandits; qu'en Bretagne elles ont commencé par refuser les secours qu'on leur demandoit; qu'après avoir envoyé quelques détachemens, elles les ont rappellés au bout de huit jours, & ont refusé positivement d'en envoyer d'autres; on s'appuie de ces faits pour soutenir que les pillages & les incendies n'auroient pas eu lieu sans le ridicule décret, par lequel vous soumettez les troupes réglées aux municipalités.

On dit que les émeutes & les insurrections ont déjà coûté la vie à plusieurs milliers de Français, dont le sang retombera sur ceux qui ont excité le peuple, en lui annonçant des prétendus complots qui n'existoient pas, & ont ôté au roi les moyens de prévenir ou d'arrêter le cours de ces horreurs, en le dépouillant du droit de faire agir les troupes.

On assure que vous vous jouez de la crédulité du peuple, en lui annonçant une justice gratuite, tandis que le nouvel ordre judiciaire coûtera à la nation trente millions de plus que les anciens tribunaux. On dit que les magistrats que vous supprimez devoient être regardés à-la-fois comme créanciers de l'état pour les finances payées originairement à Sa Majesté, & comme officiers publics. Qu'à titre de créanciers, tout ce qu'ils recevoient pour épices & pour gages, ne formant que l'intérêt de leur argent au denier deux ou trois pour cent, la nation n'avoit pas de

dettes moins onéreuſes ; qu'à titre d'officiers publics, ils exerçoient gratuitement, au lieu que les nouveaux juges ſeront payés fort cher.

On ajoute que le changement que vous avez réſolu d'exécuter, occaſionnant au tréſor public une augmentation conſidérable de dépenſe, les députés du tiers, qui forment la majorité, n'ont pu adopter un projet auſſi ridicule, que pour s'aſſurer ou pour diſtribuer à leurs parens des charges de magiſtrature qui ne leur coûteront rien, & qui leur rapporteront des traitemens avantageux.

On prétend qu'en ajoutant les dépenſes du nouvel ordre judiciaire aux ſommes énormes que coûteront les frais des départemens, des diſtricts & des municipalités, vous augmentez le déficit de plus de 70 millions.

Que la ſuppreſſion de la gabelle, la ceſſation du paiement des aides, & la contrebande du tabac, qui ſe fait publiquement, diminue le revenu public de cent millions ; & qu'enfin le déficit réel, qui, à votre arrivée, n'étoit que de 160 millions, eſt aujourd'hui de plus de 300.

On vous attribue cet accroiſſement du déſordre des finances ; & pour prouver qu'il doit vous être imputé, on ſoutient qu'il eût été abſurde d'annoncer l'abolition de la gabelle, & la converſion des aides, avant de calculer les beſoins, avant de calculer ſur-tout les moyens de remplacer ces impôts ; qu'il y auroit eu de la folie à prononcer de pareils décrets, ſi on n'avoit pas eu le deſſein caché de rendre la banqueroute indiſpenſable, en engageant le peuple à ceſſer de payer les impôts.

On appuie ce raiſonnement par les propos qu'ont tenus pluſieurs de vos chefs, & qui ne permettent pas de douter que, réſolus à ne

jamais annoncer la banqueroute, ils ſont décidés en même-temps à laiſſer arriver l'inſtant où elle ſe réaliſera d'elle-même par l'impoſſibilité de payer.

On dit qu'après avoir annoncé publiquement au peuple des provinces une grande diminution d'impôts, & ne pouvant y retourner ſi vous leur manquez de parole, il ne vous reſte que la reſſource de faire banqueroute, & par conſéquent de ruiner la capitale, qui ſera réduite à la plus affreuſe miſere auſſitôt qu'on ceſſera de payer les intérêts de la dette publique.

On dit encore, qu'après avoir ſacrifié la capitale aux provinces, vous ſacrifiez les provinces à vos ridicules principes en ruinant entiérement le commerce. Que vos idées ſur la liberté civile, follement appliquées à des negres qui ne ſont pas citoyens, ont expoſé les colonies à la révolte des eſclaves, & par conſéquent à un maſſacre général des François qui habitent nos iſles.

Que vos ſyſtêmes ſur la liberté du commerce, étendus aux colonies, ruineront néceſſairement & nos manufactures & nos négocians, qui, ne pouvant ſoutenir la concurrence de l'étranger, pour la plupart des denrées qu'ils envoient en Amérique, ſeront forcés de renoncer à toutes expéditions dans les iſles, auſſi-tôt qu'ils ne jouiront plus des avantages attachés à l'excluſif (1).

---

(1) *Les poſſeſſeurs d'habitations, après avoir appris de l'aſſemblée nationale que le commerce doit être libre, que tout monopole eſt une injuſtice, ſouffriront-ils d'être condamnés à ne pouvoir commercer qu'avec nous? & ſi on veut les y contraindre, comment s'y prendra-t-on, quand les troupes que le gouvernement enverra, ſeront aux ordres de leurs municipalités?*

On dit que le commerce des colonies pouvoit ſeul nous procurer une balance avantageuſe ; que cette vérité , connue de tous les hommes inſtruits , eſt démontrée dans les ouvrages de M. Necker ; que ce même commerce, qui employoit la plus grande partie de nos navires , formoit preſque ſeul cette multitude de matelots qui fait la force de la marine militaire ; que la ceſſation de la navigation aux colonies , nous mettra bientôt dans l'impoſſibilité d'armer les flottes néceſſaires pour protéger les autres branches de notre commerce ; & que , réduits par votre faute à nos reſſources territoriales, dans un ſiècle où les plus précieuſes richeſſes ſont celles que le commerce procure , nous aurons perdu tous les avantages que nous partagions avec les puiſſances maritimes, & que le reſte de l'Europe leur envie.

Que votre aſſemblée , qui devoit opérer le ſalut de la France, qui , pour réuſſir , n'avoit beſoin que de raiſon & de ſageſſe , n'aura ſervi , au contraire, qu'à ruiner tour-à-tour la capitale par la banqueroute , les villes maritimes & le royaume entier par l'anéantiſſement du commerce ; tels ſont les reproches qu'on vous fait publiquement, & dont vous n'avez ſeulement pas eſſayé de vous juſtifier.

Pourquoi cette néglicence , monſeigneur ? Ou ces reproches ſont bien fondés , & alors votre aſſemblée ne mériteroit que la haine & l'exécration de la France entiere , ou ce ſont de pures calomnies dont il vous étoit aiſé de prouver la fauſſeté. Pourquoi du moins ne pas oppoſer à ces reproches l'énumération des véritables ſervices que vous avez rendus ? Ne vous êtes-vous pas acquitté de tout ce que vous deviez au roi , en le nommant *reſtaurateur* ? Les habitans de Paris ne ſont-ils pas aſſez dédommagés des pertes

qu'ils essuyeront par le plaisir de porter des cocardes, par l'instruction de l'amusement que vous procurez aux galeries ? Vos assidus spectateurs, formés à la plus savante école de l'univers, seront tous capables d'être administrateurs. Paris n'envoyoit autrefois chez l'étranger que des cuisiniers & des coëffeurs ; nous exporterons désormais des ministres d'état, & qui plus est, des régénérateurs ; nous en fournirons, graces à vous, l'univers entier (1).

Si vous avez ruiné les provinces maritimes, quel service ne leur avez-vous pas rendu en détruisant cette vieille rouille des préjugés dont elles étoient encroûtées, en déclarant enfin, qu'un Montmorency, un Comédien, un Juif, un Bourreau, sont tous citoyens actifs, & par conséquent égaux en droits ?

Et d'ailleurs si notre commerce est anéanti, celui de nos voisins s'accroîtra d'autant, & dans le systême de la philosophie moderne, dans les principes philantropiques, tout cela se compense ; il n'y a point de bonheur perdu pour l'humanité, il n'y a que du bonheur déplacé.

Tâchez donc, monseigneur, de nous donner un supplément à votre adresse, & commandez-le au même faiseur, afin de soutenir le style académique qui fait infiniment d'honneur à votre assemblée.

F I N.

---

(1) *MM. de Semonville, de Filtzerald, Cagliostro, & le fameux capucin, peuvent être regardés comme des échantillons de régénérateurs.*

777